



## **LE DECROCHAGE SCOLAIRE : MON ENFANT NE VA PLUS A L'ECOLE**

### **QUI PEUT M'AIDER ?**

#### **Au sein de l'école**

- Le directeur d'école
- L'enseignant (e) qui connaît bien votre enfant et suit sa scolarité
- Le psychologue du Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté (RASED) si l'absentéisme de votre enfant est lié à des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation à l'école.
- Le médecin ou l'infirmière scolaire si l'absentéisme de votre enfant est dû à un problème médical.

Les échanges avec ces différentes personnes au sein de l'établissement scolaire permettront de proposer à votre enfant des actions qui l'aideront à retrouver sa place d'élève.

#### **Au sein de l'inspection académique**

- l'inspecteur de l'éducation nationale de circonscription (IEN)
- la conseillère technique de service social, responsable départementale du service d'action sociale en faveur des élèves de l'Eure

#### **Les autres partenaires**

- Le service social départemental du Conseil Général de l'Eure, où il vous sera possible de rencontrer un travailleur social.
- Le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) vous donne des adresses d'associations qui organisent des débats, des rencontres, des activités en lien avec la parentalité : [www.parents-atout-eure.org](http://www.parents-atout-eure.org)